



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des examens
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2021-367
20/05/2021

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2022.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Services régionaux de la formation et du développement
Services de la formation et du développement
Hauts Commissariats de la République des COM
Établissements d'enseignement agricole publics et privés
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : cette note vise à rappeler la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des sujets correspondant aux programmes, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

La présente note de service précise le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session **2022**.

Cette note vise à rappeler **la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des propositions de sujets en quantité et qualité suffisantes, puis des sujets élaborés correspondant aux référentiels, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

1 - Rappel de quelques principes

- A tout instant lors du processus d'élaboration des sujets, deux principes prévalent : **la recherche de la qualité** dans le respect des référentiels et des attendus de chaque épreuve, ainsi que **le respect le plus strict des procédures de confidentialité**.
- La responsabilité de la mise en place des commissions et des ateliers d'élaboration est donnée aux Missions Inter-Régionales des EXamens (MIREX). Des MIREX responsables de sujets (MRS) sont désignées.
- Il convient d'insister sur la qualité des matériaux qui servent à l'élaboration d'un sujet : ces derniers doivent être actualisés, reproductibles, et les documents doivent être exploitables en noir et blanc.
- Une commission, ou un atelier, a la possibilité de préparer des sujets pour plus d'une session. Sa composition est variable en conséquence et les sujets sont alors envoyés en un seul lot au Bureau des Examens (BEX), qui a pour charge de les conserver, puis de les transmettre pour validation à l'inspection, session après session, jusqu'à obsolescence du sujet.
- Un sujet élaboré en commission est amené à évoluer. L'inspecteur coordonnateur de l'élaboration du sujet **décide seul** du sujet final.
- **Le rôle de l'inspecteur coordonnateur commence avec l'élaboration des sujets et s'étend jusqu'à la signature du Bon à Tirer (BAT).**

2 - Calendrier relatif à l'élaboration des propositions de sujets

Pour les établissements concernés, la remise des matériaux est attendue pour le **02 juillet 2021** (délai de rigueur).

Pour les inspecteurs coordonnateurs, la remise des sujets au BEX, débute au 30 août 2021 et se clôt au **31 décembre 2021** (délai de rigueur). Pour les sujets identifiés comme prioritaires par le BEX, cette date est avancée au **30 novembre 2021**.

3 - Responsabilités des différents acteurs

3-1 - Les proviseurs et chefs d'établissement

Ils veilleront, dès réception de la présente note, à organiser, à accompagner et à inciter le travail d'équipe des personnels concernés placés sous leur autorité.

Sont concernées les équipes pédagogiques, qu'elles soient composées de personnels titulaires ou non titulaires : enseignants et formateurs dans les établissements publics et privés, dans les lycées, les centres de formation par apprentissage et les centres de formation d'adultes.

Les établissements métropolitains, des DROM et des COM participent à l'élaboration des propositions de sujets.

Pour ce faire, les chefs d'établissement assureront dans les délais fixés :

- La diffusion de la présente note de service et le commentaire de ses dispositions ; ils veilleront notamment à favoriser le travail en équipe ;
- La mise à disposition des référentiels des diplômes actualisés et notes de services en vigueur ;
- La collecte des propositions de sujets, des thématiques et des documents demandés dans les formes précisées en **annexes C et D** ;
- L'expédition des matériaux à la MRS (**annexe A**, les coordonnées des MRS sont disponibles à la fin de cette même Annexe). **Envoi séparé pour deux sujets différents.**

- L'expédition doit respecter la condition de confidentialité suivante : double enveloppe. **L'enveloppe contenant les propositions de sujets doit être scellée et mise sous enveloppe adressée au responsable de la MRS concernée.**

3-2 - Les enseignants

L'évaluation est une obligation statutaire. Elle est partie intégrante, au même titre que la formation, des missions des enseignants et des formateurs. L'enseignant est donc un acteur essentiel de la conception des sujets. À ce titre, il peut être invité à participer :

- A la rédaction des propositions de sujets,
- Aux commissions ou aux ateliers d'élaboration des sujets pilotés par les inspecteurs à compétence pédagogique.

L'élaboration des sujets ou le choix des thématiques et documents doit être un travail d'équipe, qui permet également d'intégrer les formateurs et enseignants débutants ainsi que ceux qui ont la charge nouvelle d'une filière. Elle doit faire l'objet de tous les soins des personnels concernés.

3-3 – Les responsables des examens au sein des DRAAF/SRFD – DAAF/SFD

En qualité de « MIREX Responsable de Sujets » (MRS) il leur appartient :

- De se procurer la liste des établissements potentiellement producteurs de sujets et matériaux et, le cas échéant, de procéder aux relances nécessaires ;
- De mettre en place les commissions ou les ateliers d'élaboration de sujets dans le calendrier imparti en lien avec l'inspecteur coordonnateur du sujet ;
- De veiller à ce que ces commissions ou ateliers se déroulent dans les limites établies de la présente note de service ;
- D'informer le BEX du budget prévisionnel consacré à l'organisation des commissions lors de la préparation des entretiens de dialogue de gestion du programme 143.

3-4 - Les inspecteurs à compétence pédagogique

Les inspecteurs à compétence pédagogique sont **désignés** par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole comme responsables d'un (ou plusieurs) sujet(s) et de ses indications de correction. Dans le cas de sujets composés de plusieurs parties ou de plusieurs disciplines, un seul inspecteur est désigné comme coordonnateur et a la responsabilité de l'élaboration du sujet, depuis la collecte du matériau nécessaire à son élaboration jusqu'à l'étape de sa diffusion. En qualité de coordonnateur, il est en lien avec les inspecteurs des autres disciplines, et reste l'interlocuteur unique de la MIREX pour l'organisation des commissions ou ateliers d'élaboration des sujets, et du BEX pour le maquetage des sujets et la signature des Bons à Tirer (BAT).

Il appartient à chaque coordonnateur ainsi désigné de :

- Répondre dans les délais à la commande qui lui est faite en coordination avec les inspecteurs associés ;
- Respecter les échéances ;
- Respecter les consignes de présentation ; respecter les mesures relatives à la confidentialité des sujets dans toutes les transmissions de documents et dans l'archivage personnel : **utilisation exclusive de NUXEO, non conservation de sujets sur des supports numériques portables.**
- Se mettre en accord avec la MIREX pour l'organisation des commissions ou des ateliers.

Le coordonnateur a la responsabilité des modalités d'élaboration des sujets : matériaux demandés, établissements sollicités, organisation des commissions ou ateliers d'élaboration, mise en forme définitive des sujets. Cette responsabilité se traduit par la signature du BAT et par la sollicitation qui lui est faite lors de la vigie.

3-5 - La DGER - Bureau des examens

Le BEX procède chaque année au recensement des examens et des épreuves pouvant donner lieu à collecte de sujets.

Il procède au recensement des besoins en sujets en fonction des nouvelles épreuves, des stocks dont elle dispose, des zones géographiques concernées, des sujets élaborés les années antérieures.

Il établit la commande de sujets : il précise le nombre de sujets à fournir en fonction du recensement des besoins et des stocks dont il dispose (notamment les reprises possibles). Au minimum et obligatoirement trois sujets sont commandés par épreuve et par session. En fonction de la répartition des épreuves écrites par zone géographique et des reprises effectuées, le BEX est susceptible de commander jusqu'à 9 sujets par épreuve (dont trois sujets de secours).

Il assure le maquettage des sujets, leur multiplication et leur diffusion dans les conditions de qualité et de confidentialité requises. Il assure la vigie des épreuves écrites et la récupération des sujets non utilisés.

Il assure la conservation des sujets non utilisés d'une année sur l'autre et gère le stock en fonction de l'obsolescence de ces derniers. Il garde en réserve pour une utilisation future les sujets élaborés pour des sessions ultérieures. Par conséquent, une fois un sujet conservé au BEX, il ne doit pas être archivé sur des supports personnels.

Il met en place les procédures de sécurité liées à la confidentialité des sujets et veille à leur stricte application.

Il assure, à l'issue de la session, l'élaboration et la mise en ligne des « annales »¹.

4- Chaîne d'élaboration des sujets : collecte des matériaux, commissions et ateliers d'élaboration de sujets, transmission des sujets au BEX

4-1 – Collecte des matériaux

Pour certaines épreuves, les inspecteurs coordonnateurs souhaitent travailler au sein des commissions sur la base de sujets complets comprenant les documents annexes et les grilles d'évaluation. D'autres inspecteurs coordonnateurs préfèrent collecter des documents réunis autour d'une thématique ou des documents permettant d'élaborer des études de cas en adéquation avec les référentiels. D'autres enfin préfèrent fournir aux enseignants convoqués des instructions sur les matériaux à amener lors de l'atelier d'élaboration des sujets. Dans ce dernier cas, aucune collecte n'est effectuée.

L'annexe A liste le type de matériau sollicité par chaque inspecteur responsable de l'élaboration des sujets. Dans un souci de clarté d'élaboration ou de choix de thématiques, certaines épreuves font l'objet de recommandations spécifiques précisées en **annexe E**.

4-2 – Commission ou atelier d'élaboration de sujets

La MRS, en concertation avec l'inspecteur coordonnateur, veille à l'organisation et au bon fonctionnement de ces groupes de travail. Ceux-ci peuvent n'avoir lieu que tous les deux ans, voire plus, au choix de l'inspecteur coordonnateur.

L'inspecteur coordonnateur peut également faire parvenir, en accompagnement des convocations, des instructions ou des consignes supplémentaires aux enseignants choisis pour participer aux ateliers d'élaboration de sujets.

a) Composition :

Que ce soit pour une commission ou pour un atelier d'élaboration de sujets, le nombre de participants retenu par les inspecteurs coordonnateurs est le suivant :

- 4 enseignants de la discipline principale ;
- 2 à 4 enseignants des autres disciplines (sujets pluridisciplinaires).

Le nombre de participants peut être augmenté en fonction du nombre de sujets à préparer : si l'inspecteur coordonnateur souhaite élaborer des sujets pour plusieurs sessions, alors la composition de la commission peut être doublée.

La MIREX doit être avertie de ce choix afin de prévoir les dépenses d'une année sur l'autre, le BEX doit être averti de ce choix afin de maquetter et conserver les sujets ainsi produits d'une année sur l'autre. De plus, il est rappelé que les ateliers d'élaboration des sujets qui se tiennent avant le 15 novembre sont comptabilisés sur la gestion financière de l'année en cours. Au-delà du 15 novembre, ils sont comptabilisés sur celle de l'année suivante.

¹ Sur le site Chlorofil.
<https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/annales>

Chaque année, au moment de l'élaboration de la commande, les sujets conservés sont proposés déjà maquetés aux inspecteurs coordonnateurs dans la procédure de reprise des sujets.

b) Désignation - renouvellement :

Les participants sont convoqués par les MRS sur proposition des inspecteurs coordonnateurs. Il est souhaitable qu'ils soient désignés pour 2 ans au minimum et que la commission ou l'atelier soit renouvelé par tiers en fonction de la périodicité des convocations.

c) Financement :

Les MIREX sont attributaires des crédits utiles à la couverture des frais de déplacement engagés par les membres des différentes commissions sur la ligne 143-05-03.

4-3 – Transmission des sujets au BEX et « procédure BAT »

À l'issue des commissions de choix de sujets ou des ateliers d'élaboration des sujets, chaque inspecteur coordonnateur d'épreuve dépose les sujets et leurs indications de correction sous forme numérique sur la plate-forme NUXEO. Ce dépôt doit être impérativement suivi de l'envoi d'un mail adressé au BEX.

Après maquettage, la procédure de relecture et de signature du BAT est dématérialisée : le BEX dépose le sujet en attente de BAT sur la plate-forme NUXEO. Il est alors lisible par l'ensemble des inspecteurs ayant participé à sa rédaction. L'inspecteur coordonnateur assure la collecte de l'ensemble des remarques des inspecteurs associés, sollicite les modifications qu'il juge nécessaires et signe le BAT. Plus aucune modification n'est possible à compter de cette signature.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente note à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Valérie BADUEL

5 - Annexes :

- **ANNEXE A** : Appel à sujets : zones géographiques et MIREX responsables de sujets (MRS).
- **ANNEXE B** : Consignes générales pour l'élaboration des sujets.
- **ANNEXE C** : Construction d'une proposition de sujet d'épreuve écrite.
- **ANNEXE D** : Fiche de proposition de sujet.
- **ANNEXE E** : Recommandations spécifiques.

ANNEXE A

Définition des zones géographiques :

Nord-Est	Bourgogne - Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France
Nord-Ouest	Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire
Sud-Est	Auvergne - Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Sud-Ouest	Nouvelle aquitaine, Occitanie
DROM/COM	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna

France métropolitaine : sollicitation des quatre zones Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est.

DNB

Références

Arrêté du 23 mai 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/23/MENE1612736A/jo/texte>

Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (JO du 29 novembre 2017)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036108907?r=aWF8F9tgG9>

Note de service DGER/SDPFE/2018-231 du 22 mars 2018 :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-231>

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Toutes</i>	Partie PHYSIQUE-CHIMIE de l'épreuve Sciences	Atelier d'élaboration de sujets		
	Partie BIOLOGIE-ÉCOLOGIE de l'épreuve Sciences	Atelier d'élaboration de sujets		

CAP agricole

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Toutes</i>	E1 Situations de la vie courante	Atelier d'élaboration de sujets		

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Épreuve terminale – Enseignement de spécialité de biologie-écologie.

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 (JO du 17 juillet 2018) ;

Arrêté du 21 octobre 2019 relatif à la nature et à la durée de l'épreuve terminale de spécialité de biologie-écologie du baccalauréat général à compter de la session 2021 (JO du 26 octobre 2019).

Note de service DGER/SDPFE/N2020-162 du 04 mars 2020

<https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-162>

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Bac Général</i>	Épreuve de spécialité Biologie-Écologie	Atelier d'élaboration de sujets		

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Série STAV</i>	A1 Français écrit	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	B Philosophie	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	C Gestion des Ressources et de l'alimentation	Atelier d'élaboration de sujets		
	D Territoires et technologie ¹ : Partie commune SESG	Sujet pour la partie SESG	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Agroéquipement	Sujet du domaine Agroéquipement	France métropolitaine	MIREX Sud-Ouest
	Aménagement	Atelier d'élaboration de sujets		
	Production	Sujet du domaine Production	DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
	Services	Atelier d'élaboration de sujets		
	Transformation	Atelier d'élaboration de sujets		
	I Maths et TIM HCCF	Atelier d'élaboration de sujets		
	J Physique-Chimie HCCF	Sujet complet	Sud-Ouest	MIREX Sud-Est
	K Territoires et Sociétés HCCF	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Sud-Est

1 : Procédure particulière : voir Annexe E, Baccalauréat Technologique, épreuve D Territoires et Technologie.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Toutes options</i>	E1 : Expression et monde contemporain : Français	Sujet complet	Nord-Ouest – Sud-Est	MIREX Sud-Est
	E1 : Expression et monde contemporain : Histoire-Géographie	Atelier d'élaboration de sujets		
	E4 : Culture scientifique et technologique : Mathématiques	Atelier d'élaboration de sujets		
	E4 : Culture scientifique et technologique : Sciences	Atelier d'élaboration de sujets		

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL (suite)

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATÉRIAUX
<i>Agroéquipements</i>	E5 : Caractéristiques des agroéquipements	Sujet complet	France métropolitaine et DROM-COM	MIREX Nord-Ouest
<i>Aménagements paysagers</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Bio-industries de transformation</i>	E6 : Épreuve d'éducation socio-culturelle	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>CGEH</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>CGESCF</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>CGEVV</i>	E5 : Choix techniques	Thèmes d'étude avec une problématique contextualisée (voir consignes en annexe)	France métropolitaine	MIREX Sud-Ouest
<i>Conduite de Productions horticoles</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Forêt</i>	E 5 : Choix techniques	Pas d'appel à sujets		
<i>Gestion des milieux naturels et de la faune</i>	E5 : Choix techniques	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Nord-Est
<i>Laboratoire, contrôle, qualité</i>	E5 : Techniques professionnelles	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Productions aquacoles</i>	E5 : Choix techniques	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Nord-Ouest
<i>Technicien conseil- vente en alimentation</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Technicien conseil- vente en animalerie</i>	E5 : Sciences appliquées et technologie	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Technicien conseil-vente Univers Jardinier</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Technicien en expérimentation animale</i>	E5 : Sciences appliquées et technologies	Sujet complet	France métropolitaine	MIREX Sud-Est
<i>SAPAT</i>	E5 : Analyse technique	Atelier d'élaboration de sujets		

BTSA

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Toutes</i>	Expression française et culture socio-économique	Atelier d'élaboration de sujets		
	Traitement de données	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>ACSE</i>	Épreuve E5	Sujet complet	Nord-Ouest	MIREX Nord-Est
<i>Aménagements paysagers</i>	Épreuve E6	Atelier d'élaboration de sujets		
	Épreuve E7-2	Sujet complet	Nord-Ouest et Sud-Est	MIREX Nord-Est
<i>ANABIOTEC</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		
	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Aquaculture</i>	Épreuve E6	Pas d'appel à sujets		
<i>DATR</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		
	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Génie des équipements agricoles</i>	Épreuve E7-3	Sujet complet	France métropolitaine	MIREX Nord-Ouest
<i>Gestion et maîtrise de l'eau</i>	Épreuve E7-2	Sujet complet	Nord-Est - Sud-Est et DROM/COM	MIREX Sud-Ouest
<i>Gestion et protection de la nature</i>	Épreuve E5	Sujet complet	France métropolitaine et DROM/COM	MIREX Nord-Est
	Épreuve E7-2	Pas d'appel à sujets		
<i>Productions animales</i>	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Sciences et technologies des aliments</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		
	Épreuve E6	Atelier d'élaboration de sujets		
<i>Technico-commercial</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets		

MIREX responsables de sujets (MRS) et de l'organisation des commissions ou ateliers

MIREX	Diplômes	Épreuves
Nord-Est	DNB	Physique-Chimie Biologie-Écologie
	CAP agricole	E1
	BTSA (toutes options)	Expression française
	BTSA (toutes options)	Traitement de données
	BTSA ACSE	E5
	BTSA AP	E6 et E7-2
	BAC PRO AP	E5
	BAC PRO Forêt	E5
	BAC PRO GMNF	E5
	BAC PRO CPH	E5
	BAC PRO SAPAT	E5
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie
Nord-Ouest	BAC PRO LCQ	E5
	BAC PRO Agroéquipements	E5
	BAC PRO CGEH	E5
	BAC PRO CGESCF	E5
	BAC PRO Prod. Aquacoles	E5
	BTSA Aquaculture	E6
	BTSA GDEA	E7-3
	BTSA ANABIOTEC	E5 et E7-1
	BTSA DATR	E5 et E7-1
	BTSA STA	E5 et E6
	BAC Général	Enseignement de spécialité Biologie-Écologie
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie
Sud-Est	BAC PRO (toutes options)	E1-Histoire-géographie
		E1-Français
		E4-Mathématiques
		E4-Sciences
	BAC TECHNO STAV	I Maths et TIM HCCF
	BAC TECHNO STAV	J Physique-Chimie HCCF
	BAC TECHNO STAV	K Territoires et sociétés HCCF
	BTSA TC	E5
	BAC PRO TCV-Alimentation	E5
	BAC PRO TCV-PJ	E5
BAC PRO TCV-Animalerie	E5	
BAC PRO TEA	E5	
BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie	
Sud-Ouest	BTSA Gemeau	E7-2
	BTSA PA	E7-1
	BTSA GPN	E5 et E7-2
	BAC TECHNO STAV D Territoires et technologie	Partie commune SESG
		Agroéquipements
		Aménagement
		Production
		Services
	BAC TECHNO STAV	Transformation
		C Gestion des Ressources et de l'alimentation
	BAC TECHNO STAV	Philosophie
	BAC TECHNO STAV	Français écrit
	BAC PRO BIT	E6
BAC PRO CGEVV	E5	
BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie	

*Bac Général : dans le cadre de l'épreuve de Biologie-écologie du Bac Général, des ateliers d'écriture peuvent être organisés dans le but d'alimenter la banque nationale de sujets. Les enseignants participants seront convoqués par les MIREX correspondant à la zone géographique dont dépend leur établissement.

Coordonnées des MIREX Responsables de Sujets (MRS)

MIREX Nord-Est :

DRAAF-SRFD Bourgogne-Franche-Comté
MIREX Nord-Est
BP 87 865
4bis rue Hoche
21 078 DIJON Cedex

Tél. : 03 80 39 31 39
examen.nord-est@agriculture.gouv.fr

MIREX Nord-Ouest :

DRAAF-MIREX de Bretagne
15 avenue de Cucillé
35 047 RENNES Cedex 9

Tél. : 02 99 28 20 40
examen.nord-ouest@agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Est :

DRAAF-MIREX Sud-Est
165 rue Garibaldi
CS 83 858
69 003 LYON 03

Tél. : 04 78 63 13 80
examen.sud-est@agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Ouest :

DRAAF-SRFD Occitanie
MIREX Sud-Ouest
Cité Administrative Bâtiment E
Boulevard Armand Duportal
31 074 TOULOUSE Cedex

Tél. : 05 61 10 61 10
examen.sud-ouest@agriculture.gouv.fr

ANNEXE B :

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION DES SUJETS

- il est impératif de se référer aux référentiels de diplôme, et le cas échéant aux notes de service de cadrage. Les sujets proposés doivent porter à titre principal sur la formation dispensée dans le cycle préparatoire à l'examen, mais peuvent aussi demander au candidat de réinvestir des connaissances fondamentales acquises antérieurement ;
- le cas échéant se référer également aux recommandations spécifiques proposées en annexe E, pour certaines épreuves ;
- le cas échéant, se référer également aux sujets zéro proposés par l'inspection et mis en ligne ;
- les sujets doivent pouvoir être traités intégralement par un candidat de niveau moyen, pendant le temps imparti correspondant à la durée réglementaire de l'épreuve ;
- si les textes ne le mentionnent pas, il n'y a pas nécessité de proposer deux sujets au choix. En revanche, lorsque plusieurs modules ou plusieurs capacités sont évalués au travers de la même épreuve, les sujets portent, dans la mesure du possible, sur des thématiques transversales ;
- **il est interdit de proposer un sujet ou des éléments issus d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires ;**
- la règle absolue du secret s'applique : **il est absolument interdit de divulguer les propositions fournies durant 3 ans ;**
- les sujets doivent obligatoirement être accompagnés d'un barème ou d'une grille d'évaluation précisant le mode de répartition des points et d'une information sur les documents et/ou les matériels que pourront utiliser les candidats lors de l'épreuve. Ces informations sont transmises aux candidats avec le sujet ;
- les sujets sont également accompagnés des indications de correction à destination des ateliers de correction. Ces indications permettent d'assurer l'harmonisation des corrections et la cohérence des sujets. Elles ne sont pas diffusables en dehors des ateliers de correction.

Les propositions seront systématiquement enregistrées sur support numérique, **au format .doc ou .docx (y compris les graphiques, les cartes et autres illustrations...)** et transmises également en version papier (**si les documents comportent des cartes ou des graphiques avec des légendes en couleur, joindre l'original**), accompagnées de la fiche de proposition de sujet qui figure à l'annexe D de cette note de service.

Chaque support numérique ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve, avec, le cas échéant, ses différentes parties.

Pour faciliter leur exploitation :

- les parties indépendantes d'un même sujet seront présentées sous format papier, dans des sous-chemises distinctes. Il y aura autant de sous-chemises que de parties indépendantes ;
- chaque chemise comprendra un seul sujet, les documents annexés, le barème ou grille d'évaluation et, le cas échéant, les indications de correction ou éléments de corrigés ;
- l'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée ;
- **les documents annexés seront strictement référencés** (auteur, origine, date, titre) et devront permettre une parfaite reproduction, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc ou des photocopies d'excellente qualité ;
- la qualité des sujets étant directement liée à la qualité des documents fournis, il est indispensable de proposer soit **des documents originaux**, soit de « scanner » ces documents pour un traitement informatique sous format jpg ou gif. Les auteurs des sujets s'assureront que les documents fournis soient « reproductibles » en noir et blanc. Il convient de privilégier l'emploi de documents mettant en œuvre des éléments graphiques (hachures, quadrillages, etc.) permettant une bonne lisibilité de ces derniers.

ANNEXE C

CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION DE SUJET D'ÉPREUVE ÉCRITE

Tout professeur, au sein d'une équipe pédagogique, est amené à concevoir des sujets d'épreuves écrites pour intégrer à son enseignement des moments où il évalue certaines capacités des apprenants : un sujet bien conçu permet à la fois à l'équipe pédagogique, au professeur et à l'apprenant de déceler les obstacles rencontrés et d'adapter les enseignements pour y remédier.

Tout professeur a obligation de répondre à la demande de propositions de sujets d'examen ; la qualité des sujets proposés doit garantir la valeur de l'examen ; la conception de ces sujets est un moment important de la réflexion didactique et a un effet en retour sur la conception de la formation dispensée en vue de la préparation à l'examen.

Cette fiche a pour objet d'aider les professeurs et les équipes à construire des sujets en conformité avec la lettre et l'esprit des référentiels ; en conséquence elle constitue une aide pour conduire l'enseignement de chaque discipline ainsi que pour conduire les enseignements pluridisciplinaires. Pour les sujets à caractère professionnel et transversal, un seul sujet doit être proposé par l'équipe pédagogique, qui veillera à valoriser l'enseignement pluridisciplinaire.

La proposition de sujet doit comporter deux parties :

- Première partie : l'énoncé du sujet ;
- Deuxième partie : les indications de correction.

Première partie : l'énoncé du sujet

L'énoncé du sujet doit être conforme au référentiel, lisible, complet, gérable par le candidat.

- La **conformité** aux objectifs, contenus et capacités des référentiels et aux instructions pédagogiques signifie que :
 - les connaissances (savoirs et savoir-faire) ou capacités nécessaires pour traiter le sujet figurent dans le référentiel officiel ;
 - les capacités mises en œuvre pour répondre aux questions font partie de celles qui ont été effectivement développées chez l'apprenant au cours de la formation ;
 - les situations qui sont proposées dans le sujet ne sont pas nécessairement identiques à celles qui ont été traitées dans la formation préalable ;
 - le sujet couvre une partie suffisamment large du référentiel et vérifie la maîtrise d'acquis jugés essentiels. Certains sujets doivent être transversaux et inter-modulaires ;
 - les documents sont récents et les références complètes de ces documents sont fournies: titre de l'ouvrage (ou du périodique) dont il est tiré, auteur, éditeur, année de parution.
- La **lisibilité** signifie que :
 - le libellé du sujet doit être rédigé dans une langue simple, correcte et précise (tant pour l'orthographe que pour la syntaxe) ; sur le plan matériel, le texte sera dactylographié, sans abréviation ; la signification des sigles sera précisée ;
 - le contexte du sujet doit être clairement délimité, soit par un titre, soit par une phrase d'introduction ;
 - les questions doivent être formulées de manière claire et précise : par exemple on utilisera des verbes d'action à l'infinitif, en précisant le degré d'exigence attendu.
- Afin d'assurer une meilleure **accessibilité** des sujets, il est obligatoire de respecter les points suivants :
 - police : Arial,
 - taille de caractères : 12,
 - le style de la police doit être normal ou gras. Pas d'italiques, ni de soulignement. Ne pas rédiger en majuscules d'imprimerie (ces dernières sont réservées au maquetage : en-tête du sujet, etc.). L'écriture en italiques reste en revanche utilisable lorsque les conventions l'exigent : références bibliographiques, paratexte, didascalies, noms scientifiques...
 - interligne : 1,5 ;
 - la présentation des tableaux doit permettre de diriger l'œil : pas de lignes verticales (à l'exception des bordures extérieures), griser une colonne sur deux.Un exemple de présentation figure ci-dessous :

Gestion des milieux naturels et de la faune	E5 : Choix techniques	Pas d'atelier	
Laboratoire, contrôle, qualité	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
Productions aquacoles	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, BEX/DGER

- Un énoncé **complet** signifie que :
 - toutes les données nécessaires sont fournies au candidat, ce qui n'interdit pas qu'il y ait des données superflues ;
 - si le sujet nécessite l'utilisation de documents annexes (plans, schémas, graphes, cartes, photographies), leur présentation et leur lisibilité doivent respecter les exigences développées au paragraphe précédent.
- Un énoncé **gérable** par le candidat signifie que l'importance de chacune des questions ou des parties du sujet a été clairement définie ou déterminée *a priori* par l'auteur du sujet, et qu'elle est clairement indiquée au candidat : notifier sur le sujet le nombre de points affectés à chaque question ou partie (le barème). Le candidat peut ainsi gérer efficacement son temps. Doivent être également indiqués au candidat les points attribués à des compétences transversales (par exemple la rédaction).
- **Le barème de chaque question doit être un multiple de 0,5 point. La notation au quart de point est proscrite.**

Deuxième partie : les indications de correction

Les indications de correction sont élaborées par les concepteurs de la proposition de sujet en même temps que le sujet lui-même ; leur première qualité doit donc être la cohérence avec l'énoncé du sujet.

Les indications de correction doivent comporter, pour chaque question :

- la réponse attendue ; lorsque plusieurs réponses sont possibles, cela sera précisé et détaillé dans les indications de corrections ;
- les diverses démarches ou approches possibles ;
- la proposition de répartition des points entre divers éléments de la réponse : démarche, respect des consignes, résultats...
- les modalités de prise en compte d'erreurs typiques prévisibles.

Les niveaux d'exigence doivent être cohérents avec le niveau du test et avec le temps imparti pour traiter le sujet.

Les indications de correction sont à l'usage exclusif des ateliers de correction et permettent aux membres de ces ateliers d'harmoniser leurs pratiques.

Établies et transmises à cette fin unique, elles ne sauraient être diffusées hors de ce contexte.

Les **propositions** seront enregistrées sur support numérique, **au format .doc ou .docx (y compris les graphiques, les images et autres illustrations...)** et transmises également sur support papier.

Chaque support numérique **ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve et la version papier figurera dans une chemise distincte par sujet**, avec ses différentes parties et les documents annexés.

Les propositions seront adressées à la MIREX désignée, sous pli confidentiel, par l'intermédiaire du chef d'établissement.

Pour faciliter leur exploitation :

- les propositions parviendront accompagnées des fiches figurant à **l'annexe D** ;
- la sortie papier sera transmise dans une chemise de couleur. Les couleurs suivantes seront utilisées : CAPa : vert ; Bac Techno : violet, Bac Pro : orange ; BTSA : rose ;
- les éléments de corrigés et les indications de correction seront obligatoirement mentionnés ;
- l'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée ;
- les documents annexés seront strictement référencés (auteur, origine, date, titre) et **devront permettre une parfaite reproduction**, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc, ou des photocopies d'excellente qualité.

ANNEXE D

FICHE DE PROPOSITION DE SUJET

1 - Origine du sujet

Établissement :				
Le(s) soussigné(s) certifie(nt) que le projet de sujet ci-joint n'a, à leur connaissance, pas été utilisé, dans son intégralité ou en partie depuis trois ans, n'est pas issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer et à ne pas l'utiliser pendant les trois années suivantes.				
Noms	Corps	Disciplines	Date	Signature

Vu et transmis, après vérification de conformité de cette proposition avec le référentiel et les textes réglementaires en vigueur.

Le chef d'établissement :

Date et cachet :

2 - Présentation du sujet

Session - année

Examen : BTSA Bac Techno Bac Pro CAP agricole

Spécialité (intitulé de la spécialité) :

Option (intitulé de l'option) :

Support :

Intitulé de l'épreuve :

Indiquer les différentes parties de l'épreuve, si nécessaire.

Coefficient :

Durée :

Observations :

3 - Énoncé du sujet et indications de correction

Le sujet, les documents annexés (de qualité) et les indications de correction seront insérés dans une chemise de couleur (CAPa : vert ; Bac Techno : violet, Bac Pro : orange ; BTSA : rose) à laquelle seront joints la présente fiche complétée et le support numérique.

ANNEXE E

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES SUPPLEMENTAIRES

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STAV

L'ensemble des épreuves du Bac STAV doivent être conformes à la NS DGER/SDPFE/2019-702 du 10/10/2019

Épreuve A1 Français écrit

- L'épreuve A1 s'appuie sur un corpus de trois textes littéraires qui répond en particulier aux critères suivants : les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil) ;
- le corpus proposé n'est pas extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires ;
- les textes sont précisément référencés ;
- ils sont d'une longueur raisonnable et, dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupe.

Les questions de compréhension comportent obligatoirement une question de confrontation sur deux des trois textes **ou sur les trois textes** du corpus et une question ponctuelle interrogeant sur un axe de lecture de l'un de ces textes. Lorsque la question de confrontation porte sur deux textes, la question ponctuelle doit obligatoirement concerner le troisième texte d'auteur qui n'est pas entré dans la confrontation. La question de confrontation porte essentiellement sur le sens, les enjeux et /ou l'unité du corpus. Deux sujets d'argumentation doivent être proposés sous la forme d'un essai et d'une écriture d'invention. Pour l'écriture d'invention, les formes de discours exigées doivent correspondre à celles définies dans la note de cadrage et les documents d'accompagnement du C1.

La grille d'évaluation de l'épreuve écrite figure à la page 9 de la note de service DGER/SDPFE/2019-702.

Épreuve B Philosophie

L'épreuve B s'appuie sur deux textes d'auteurs sur le choix desquels il importe de vérifier les critères suivants :

- les textes proposés ne sont pas déjà tombés lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ (consulter pour ce faire les Annales dans Chlorofil) ;
- ils sont précisément référencés ;
- ils relèvent du champ philosophique : les textes de sociologie ou de psychologie sont à éviter ;
- ils s'inscrivent sans ambiguïté dans les notions et les couples ou triplets de notions au programme ;
- ils se suffisent à eux-mêmes et ne sont pas marqués par la doctrine de l'auteur au point d'être illisibles par les élèves ;
- ils ne comportent pas de termes difficiles dont l'addition rende la lecture de l'extrait inaccessible aux élèves ;
- ils ne portent pas sur la définition d'un courant ou d'un mouvement philosophique (textes à réserver pour le cours) ;
- ils sont d'une longueur raisonnable : les textes courts (moins de douze lignes) sont souvent plus difficiles d'accès et se prêtent moins aisément aux questions ;
- dans la mesure du possible, ils ne comportent pas de coupes ;
- ils comportent une thèse aisément identifiable, que celle-ci soit explicite ou implicite, et ne sont pas seulement illustratifs.

On rappelle que le sujet attendu doit comporter deux propositions (sujet A et sujet B) s'inscrivant dans des couples ou triplets de notions distincts.

La grille d'évaluation de l'épreuve écrite figure ci-dessous

Compétences visées	Critères	Indicateurs	Barème
Lire et analyser un texte philosophique <i>Questions 1 et 2</i>	Identification et reformulation de la thèse de l'auteur <i>(1^{ère} question)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - repérage pertinent de la thèse comprise comme une assertion - reformulation personnelle claire appuyée sur des citations de mots ou d'expressions significatifs du texte (absence de faux sens ou contresens) - mise en évidence de la démarche de l'auteur (éléments significatifs du cheminement argumentatif, formulation d'un paradoxe, réponse à un problème, distinction entre deux notions, etc.) 	5
	Explication d'une citation (plus ou moins longue) du texte <i>(2^{ème} question)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - contextualisation de la citation dans l'économie argumentative du texte - prise en compte de la citation dans sa littéralité - élucidation des termes ou des concepts mis en jeu dans l'énoncé - présence éventuelle d'éléments d'éclairage pertinents (renvois à d'autres expressions du texte, illustrations, références, etc.) 	5
Construire une argumentation philosophique qui réponde à une question <i>Question 3</i>	Mise en œuvre d'une progression menée jusqu'à son terme à partir de la question problématisée	<ul style="list-style-type: none"> - structure repérable dans sa matérialité (introduction-développement-conclusion) et adaptée à la longueur exigée - identification de ce qui fait problème dans la question posée (<i>ce qui heurte l'opinion admise ou bien une position scientifique ou philosophique autrement mieux établie</i>) - progression articulée et orientée selon un questionnement - résolution du problème dans la conclusion 	4
	Elaboration d'une réponse claire et argumentée qui dépasse les lieux communs	<ul style="list-style-type: none"> - principaux enjeux du sujet identifiés - examen critique des termes du débat - arguments pertinents au service des thèses mobilisées - éléments pertinents d'analyse conceptuelle - prise de position affirmée et cohérente 	4
	Mobilisation pertinente de ressources culturelles et linguistiques variées	<ul style="list-style-type: none"> - ressources de la langue (distinctions conceptuelles, représentations impliquées par l'usage des termes) - concepts et références philosophiques maîtrisés et correctement intégrés - exemples précis et appropriés 	2

Chacun des critères doit être appréhendé **globalement**. Les indicateurs présentés ne sont pas exhaustifs et peuvent être adaptés selon les sujets : ils éclairent l'évaluation et n'ont pas à être évalués pour eux-mêmes isolément.

Épreuve D Territoires et Technologie

Cette épreuve se divise en deux parties : une première partie SESG, commune pour tous les candidats ; une partie spécifique au domaine technologique étudié.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour la première partie SESG, l'ensemble des établissements présentant la filière STAV situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel, et proposent un sujet pour cette partie.

Lorsqu'un appel à sujets est lancé pour un des cinq domaines technologiques, l'ensemble des établissements proposant ce dernier et situés dans la zone géographique sollicitée sont concernés par cet appel. Ils fournissent un sujet pour cette partie de l'épreuve D.

Un même établissement, sollicité pour fournir une proposition de sujet de SESG, ainsi qu'une proposition de sujet lié à un domaine technologique (ou plus), enverra ces dernières séparément (supports numériques et enveloppes distincts).

Première partie : SESG, de l'épreuve D

Toutes les précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation ».

Épreuve J Physique-Chimie HCCF

Présentation

Il est essentiel de créer un sujet inédit et interdit de donner un sujet, ou une partie de sujet, déjà utilisé lors d'examens précédents au MAA ou au MENJ, ou encore extrait tel quel de manuels ou de sites pédagogiques disciplinaires.

Cahier des charges

L'épreuve évalue le niveau de maîtrise du candidat dans la mise en œuvre de la démarche scientifique, ceci de la restitution directe d'une connaissance jusqu'à la réalisation d'une tâche complexe. Aussi, l'esprit du nouveau référentiel, dans la continuité du référentiel précédent, incite à ne pas viser uniquement une restitution systématique et étendue de savoirs et savoir-faire, mais doit permettre de montrer en quoi les apports et les raisonnements mis en œuvre en physique-chimie sont une aide précieuse et pertinente dans la prise de décision scientifique ou technique et dans l'explication de phénomènes ou de faits scientifiques de la vie courante ou professionnelle. Dans ce cadre, une contextualisation s'impose, elle doit avoir du sens et être réaliste en lien direct avec les questions et questionnement posés. Il convient de proposer une description du contexte attractive et concise. Il est aussi pertinent de contextualiser les sujets en prenant en compte les autres disciplines du module S1 : l'agronomie, la biologie/écologie et l'agroéquipement.

Sujet

Le sujet doit comporter plusieurs parties mettant en jeu des notions de physique et de chimie liées à différents objectifs du référentiel. Une répartition strictement équivalente des points (10 et 10) n'est pas une obligation, on peut moduler en 9 et 11 ou en 8 et 12 (ou réciproquement). Le barème est indiqué dans le sujet.

Il est recommandé que la contextualisation soit la même pour la physique et la chimie.

Chaque partie comporte :

- un titre citant la thématique problématisée choisie ;
- un rapide chapeau introductif présentant et situant le contexte ;
- des questions. Elles sont formulées à l'aide d'un verbe d'action soigneusement choisi.

Le sujet doit comprendre des tâches simples et une ou deux tâches complexes.

Le nombre de questions n'est pas imposé. Toutefois, il est important de prendre en compte le temps nécessaire à l'appropriation du sujet par les candidats (longueur et variétés des documents, difficulté des problématiques évoquées), ainsi que du temps nécessaire (en moyenne) pour traiter une question de façon satisfaisante. Le nombre de questions proposées doit alors être pris en compte en conséquence pour une durée d'épreuve de 2 heures.

Les documents sont regroupés à la fin de chaque partie. Ils doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme (textes, graphes, schémas, photos, ...), en limitant les textes longs. Ils contiennent des informations utiles à la résolution des problèmes posés, le candidat doit pouvoir y mobiliser (ou remobiliser) des connaissances et des outils qu'il doit être en capacité de choisir.

Les documents proposés sont parfois des extraits, et peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après... », avec la référence).

L'autorisation de l'usage de la calculatrice n'est pas systématique et il est précisé sur le sujet.

Conformément au cadre réglementaire fixé par la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, il convient lors de la conception d'une épreuve de baccalauréat, de veiller à ce que le sujet ne comporte aucun stéréotype sexiste et à ce qu'il propose un ensemble de mises en situations variées eu égard à cette problématique.

Les indications de correction.

On précise avec soin les critères, les indicateurs d'évaluation et les éléments de résolution et de correction attendus, ainsi que le barème.

Un exemple de grille d'évaluation se trouve sur le site Chlorofil :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-techno/bac-techno-2021>

Les précisions utiles à l'élaboration de cette partie sont développées et illustrées par un exemple dans le document « sujet zéro » déposé sur le site Chlorofil dans l'onglet du diplôme intitulé « documents d'aide à l'évaluation » :

Épreuve K Territoires et Sociétés HCCF

Cette épreuve HCCF est précisée dans la note de service DGER/SDPFE/2019-702 du 10/10/2019.

Le sujet comporte 2 parties équilibrées, l'une portant sur un questionnement en SESG, l'autre sur un questionnement en ESC, l'ensemble correspondant au champ d'étude du module S2 Territoires et Sociétés.

Les documents proposés en annexes (au maximum 2-3 pages) à visées économique et culturelle, doivent être récents, facilement accessibles. Dans la mesure du possible, ils doivent être complémentaires et permettre de développer une réflexion dans les champs des SESG et de l'ESC.

Le questionnement doit permettre d'évaluer (en lien avec le corpus documentaire) :

-en SESG : des connaissances en économie générale (1 à 2 questions), la compréhension d'un extrait de texte (1 à 2 phrases, 1 question) à visée économique, l'aptitude du candidat à donner un avis sur une question socio-économique en lien avec le/un territoire (1 question)

-en ESC : la compréhension des spécificités culturelles d'un territoire, notamment en observant les pratiques et faits culturels locaux. (5 à 6 questions)

On peut considérer qu'en gros les candidats disposent d'une heure de travail pour chacune des deux disciplines.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Toutes Options

Épreuve E1 : Français

L'épreuve s'appuie sur un texte littéraire de cinquante lignes au maximum et répond en particulier aux critères suivants :

- **Il n'a été utilisé ni dans le manuel Bac Pro édité chez Vuibert/Educagri, ni lors d'examens précédents au MAAF ou au MENJ** (Cf. annexe B) ;
- il est précisément référencé ;
- il appartient aux XVIII^{ème}, XIX^{ème}, XX^{ème} ou XXI^{ème} siècles ;
- il ne comporte pas de coupes.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : AGROÉQUIPEMENT

Épreuve E5

Le sujet est pluridisciplinaire sur un thème unique : Agroéquipement/Sciences physiques. Cette épreuve de 2H30 et de coefficient 2 valide la capacité C5 : Caractériser le fonctionnement des matériels, équipements et outils en situation professionnelle

- C5.1 : caractériser les éléments constitutifs du matériel, équipements et outils.
- C5.2 : justifier les caractéristiques fonctionnelles des machines en mobilisant les connaissances en mécanique, hydraulique, électricité, automatismes et thermodynamique.

Les propositions de sujet seront numérisées (sujets ainsi que tous les documents originaux utilisés pour les schémas). Les sujets s'appuient sur des situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel du diplôme et présente un intérêt national au-delà des particularités régionales. Une machine doit être choisie comme support de l'épreuve. Les questions doivent être regroupées en plusieurs parties (mécanique, électricité, hydraulique, transmissions...). Elles doivent être diversifiées pour que les candidats puissent être évalués sur plusieurs critères : l'utilisation pertinente de connaissances, la mise en œuvre d'un raisonnement, l'utilisation d'outils ou de modèles scientifiques, l'identification pertinente d'informations dans les documents fournis avec le sujet.

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL Option : CGEVV

Épreuve E5

Capacité du référentiel de certification visée par l'épreuve E5 :

C5 : « Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système vitivinicole »

- **C5 -1** - Réaliser des choix techniques dans un processus viticole

- **C5 -2** - Réaliser des choix techniques dans un processus vinicole

L'épreuve

Cette épreuve ne vise pas à évaluer des connaissances scientifiques et techniques pour elles-mêmes, mais fait appel à l'aptitude du candidat à mobiliser et articuler de telles connaissances, son expérience et diverses ressources documentaires fournies dans le sujet, pour répondre à une problématique professionnelle contextualisée.

L'épreuve peut amener le candidat à :

1. Justifier une problématique ; identifier les enjeux en lien avec une problématique professionnelle.
2. Analyser des faits observés ; interpréter des résultats expérimentaux ou des observations ; expliciter des choix techniques ou des règles de décision ; justifier, avec un regard critique, les pratiques d'un vigneron.
3. Proposer des évolutions de pratique ou des stratégies adaptées à la situation, réaliser des choix à l'échelle du processus, des équipements ou des bâtiments ; identifier des points de vigilance.

Le sujet s'appuie sur des situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel du diplôme et présentent un intérêt national au-delà des particularités régionales. Le sujet comporte systématiquement une partie viticole et une partie œnologique.

Les propositions de sujets

Il est donc important de formuler une problématique en lien avec une situation professionnelle pour dépasser de simples questions de cours.

La description du contexte doit être suffisante pour permettre la résolution des questions posées, quelle que soit l'origine géographique des candidats. Si une question porte sur des caractéristiques spécifiques (contexte pédoclimatique, bio-agresseur particulier, cépage local, références techniques régionales, etc.), l'information donnée dans le sujet doit être suffisante pour que tout candidat puisse être en mesure de développer le raisonnement nécessaire à la proposition de réponse.

Les propositions de sujets :

- Précisent le ou les thème(s) choisi(s) et la(les) problématique(s) associée(s).
- Comportent, obligatoirement, des documents d'aide à l'élaboration du sujet actualisés et référencés pour être exploitables :
 1. données concernant le contexte de la situation ou du cas proposés : appellation, données climatiques, données pédologiques, itinéraires technique et œnologique pratiqués, etc.
 2. références régionales ou locales : résultats d'expérimentation, documents techniques, articles de presse, etc.
 3. états de la vigne ou du vin : données parcellaires (analyse, profil cultural...), observations ou mesures concernant la vigne ou la parcelle (état, analyses, symptômes,...), observations ou mesures concernant le vin (accidents, analyses œnologiques,...), etc.
- Indiquent les axes de questionnement et les principales attentes vis à vis du candidat.

Il n'est pas nécessaire de rédiger le sujet de manière intégrale.

Épreuve E5

Diversité des sujets :

Les attendus de l'épreuve, se trouvent dans les arrêtés et notes de services d'application.

Le sujet s'appuie sur des éléments de contexte contenus dans des documents, qui illustrent les différents champs des STAE, de la biologie-écologie et des SESG... le volume des documents devrait être limité à trois pages et la lecture du sujet ne devrait pas excéder trente minutes.

Les documents permettent de cerner une **problématique** de gestion des milieux naturels et de la faune qui est étudiée. Ils reflètent des préoccupations actuelles. Ils peuvent être relatifs à un cas précis, très localisé. Ils sont authentiques et illustrent les trois champs précisés ci-dessus. Les informations qu'ils apportent sont suffisantes pour permettre au candidat de développer le raisonnement nécessaire à la proposition d'une réponse pertinente à la problématique posée.

Des supports variés peuvent être proposés : article de presse, devis, cahier des clauses techniques particulières, plans de gestion, extraits de documents de planification écologique, de réglementations, schémas, photographies, cartes, documents techniques divers. Ils sont toujours en rapport avec une situation professionnelle, riche en problématiques construites, qui illustrent un type de thème clé de la formation.

La formulation des questions permettant d'atteindre les objectifs de l'épreuve E5 est variée. Les questions nécessitent des réponses rédigées, dont la longueur et la précision dépend du verbe d'action initiant la question correspondante. Les arguments présentés dans les réponses s'appuient sur les éléments de contexte proposés par les documents fournis. Ils en exploitent aussi les dimensions techniques, socioéconomiques et écologiques. Les réponses peuvent nécessiter de mobiliser les trois dimensions de façon intégrée, être basées sur l'une ou l'autre d'entre elles ou être plus générales.

Principes de construction d'un sujet

Chaque sujet est élaboré en commun par trois enseignants, représentant chacun l'une des trois disciplines validées par l'épreuve E5.

Chaque sujet présente une thématique problématisée professionnelle. Les équipes trouveront dans le référentiel des modules MP4, MP5 et MP6, ainsi que dans les documents d'accompagnement correspondants, les **typologies** de cas référents.

Elles vérifieront que le vocabulaire utilisé dans les questions et dans la grille critériée est le même que dans le référentiel et les recommandations pédagogiques du module MP2.

Bien que la thématique professionnelle choisie soit générique, le sujet élaboré illustre une situation réelle précise, pouvant être très localisée et spécifique, prenant en compte les trois dimensions évaluées dans l'épreuve E5 de façon précise et équilibrée. La situation proposée sera assez riche pour être déclinée par les candidats en fonction de leur propre expérience professionnelle. Les documents proposés sont suffisamment explicites pour que la thématique professionnelle choisie soit compréhensible par tous. Leur élaboration est préalable à celle du questionnement.

Le sujet n'est pas constitué **par trois parties disciplinaires juxtaposées**, mais d'un ensemble de **questions où les disciplines ne sont pas identifiables**. Le questionnement est construit en trois parties dont le schéma est pratiquement constant :

- première partie : Elle permet de concentrer l'attention sur la lecture des documents et les notions ou dimensions spécifiques à expliciter, relevant d'aspects biologiques et écologiques, réglementaires, socioéconomiques et des sciences et techniques de l'aménagement. L'attention des candidats est ainsi focalisée sur des points clés de la problématique de gestion abordée dans le sujet ;
- deuxième partie : Elle est construite en terme de démarche de raisonnement en particulier centrée sur les aspects socioéconomiques, des questions précises, en nombre limité, permettent au candidat de construire sa démarche de problématisation, sur le contexte du cas bien approprié ;
- troisième partie : Le questionnement proposé, parce qu'il est plus large, plus générique permet au candidat, en s'inspirant de la démarche de la deuxième partie, de présenter avec suffisamment de précisions les éléments de contexte d'une activité concrète pouvant illustrer le type de problématique de gestion dégagée. Le candidat expose alors des éléments de contexte lui permettant de justifier de façon rigoureuse les choix techniques d'une activité de GMNF à laquelle il a concrètement participé.

Formalisation des sujets

- Le titre du sujet annonce le type de problématique support du cas
- Le sujet est introduit par un court paragraphe présentant le contexte précis de l'étude et les documents.
- Chacun des documents porte un titre significatif.
- Les indicateurs d'évaluation ne comportent aucune notation inférieure à 1 point.
- Les questions validant des compétences, elles :
 - ne comportent pas de données,
 - débutent par un verbe d'action à l'infinitif.
- Chaque question ne comporte qu'un seul verbe d'action à l'infinitif.
- Les questions posées respectent le référentiel et sont en accord avec le contenu des documents d'accompagnement.
- Les attentes précisées dans la grille d'évaluation et dans les indications de correction, les précisions données dans les trois documents et le questionnement sont en concordance.

Cf Maquette modélisée de grille d'évaluation ci-dessous, à remplir par les auteurs du sujet, avec les indications de correction spécifiques.

Capacités

C5 « Justifier des choix techniques d'intervention de génie écologique en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux »
Capacités intermédiaires

C5.1- « Identifier l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques »

C5.2- « Justifier des choix techniques en fonction des usages des territoires »

C5.3- « Repérer l'impact des politiques publiques sur des choix techniques »

Rappel : le barème est intangible, il ne peut en aucun cas être modifié.

Partie	Question	Indicateurs de correction	Critère / Indicateurs de performance	Evaluation qualitative				Barème
				--	-	+	++	
Partie A	A.1		Repérage des points clés de la problématique de gestion abordée dans les documents - Compréhension du contexte - Explicitation des notions clés - Identification des acteurs, de leurs rôles, de l'impact du fonctionnement des écosystèmes et des techniques spécifiques employées					/ 7 points
	A.2							
	A.3							
	A4							
	A5							
	A6							
Partie B	B.1		Construction d'une démarche de problématisation du cas présenté - Explicitation du rôle des acteurs impliqués et de la dynamique des territoires - Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation - Prise en compte de l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques - Explicitation du contexte et des enjeux de la mise en œuvre du cas présenté - Pertinence de la justification des choix techniques mobilisés au regard des objectifs de gestion fixés - Formulation d'une des problématiques repérées					/ 8 points
	B.2							
	B.3							
	B 4							
	B.5							

Partie C	C.1	Eléments attendus : le contexte naturel et géographique, les acteurs, les aspects socioéconomiques et réglementaires Choix de l'activité présentée bien argumentée Enjeux expliqués Objectifs précisés clairement	Justification de choix techniques d'une activité, présentée par le candidat, relevant du même type de problématique - Précisions des éléments de contexte de l'activité choisie par le candidat - Précisions des objectifs et des enjeux explicitant la mise en œuvre de l'activité - Justification de la mise en œuvre des choix techniques, pertinence de l'argumentaire développé par le candidat					/ 5 points
	C.2	Mise en œuvre des choix techniques correctement explicités et clairement justifiés Argumentation développée pertinente						
<u>TOTAL</u>								<u>/20</u>

Indications pour l'utilisation de la grille d'évaluation

Pour chaque copie, on utilise une grille où l'on mentionnera l'évaluation des questions et les points attribués.

Dans le cadre d'une évaluation par capacités la notation par fraction de points n'a plus de sens.

- Dans un premier temps, il faut évaluer la qualité de la réponse à chaque question avec les niveaux de la colonne "évaluation" [- -, -, +, ++] au regard des critères d'évaluations. Les indicateurs d'évaluation permettent d'apprécier l'acceptabilité de la réponse fournie, ce sont des points observables.
- Dans un deuxième temps, on donne une note à la partie concernée. Chaque partie est notée par points entiers.

Il est à noter que l'attribution de cette note doit se faire d'une manière globale, en prenant en compte les [- -, -, +, ++] attribués, mais en appréciant également la difficulté de la question, en prenant en compte des remarques et analyses pertinentes figurant sur la copie. Une partie comprenant une majorité de ++ et + peut donc parfaitement se voir attribuer la note maximale, même si elle comporte une question moins bien traitée (attribution d'un -). On cherchera donc à valoriser ce qui a été fait plutôt que de sanctionner ce qui ne l'a pas été (recommandation de l'inspection Automne 2016).

Règles de présentation du sujet

Les instructions et consignes générales présentées dans la note de service portant sur l'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens doivent être rigoureusement respectées.

L'ensemble de ces indications sera utilement re-mobilisé à l'occasion de l'élaboration des propositions de sujets pour les sessions d'examen ultérieures.

Forme du sujet pour le GMNF :

Il comporte quatre pages au maximum ;

- **Les disciplines ne sont pas indiquées sur le sujet ;**
- Les autorisations d'utilisation nécessaires sont jointes, au besoin ;
- Les autorisations des droits d'utilisation des documents (IGN, par exemple...) ont été réalisées auprès des organismes ou des personnes concernées ;
- Les unités employées appartiennent au système MKSA. Elles respectent les modalités d'écriture actuellement en vigueur : g.L-1 au lieu de g/l ou de gramme par litre par exemple.

Remarques :

Tous les sujets et documents doivent être fournis sous forme numérique dans deux formats :

Un format Pdf, pour la lisibilité, **mais aussi un format Word ou Excel**, indispensables à la commission de sujets pour utiliser les propositions de sujet.

BIBLIOGRAPHIE :

- Le manuel « La nature pour métier » Educagri Editions constitue un ouvrage de référence.
- Revue « Espaces Naturels » Atelier Technique des Espaces Naturels.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Productions aquacoles

Épreuve E5

La capacité C5 du référentiel de certification visée par l'épreuve E5 est de **Justifier des choix techniques liés à la conduite de la production.**

Capacités intermédiaires :

- C5.1- Identifier l'impact de l'écosystème sur la production et sur les choix techniques
- C5.2- Présenter les caractéristiques du milieu aquatique en lien avec la production aquacole
- C5.3- Présenter les caractéristiques zootechniques des espèces élevées
- C5.4- Identifier les obligations liées au suivi sanitaire

Le sujet s'appuie sur des situations professionnelles précisées dans le référentiel de diplôme. Il s'articule autour de deux thèmes dont au moins un est élaboré en commun par les trois enseignants des disciplines associées à l'épreuve, conformément à la note de service. Les thèmes traitent de problématiques différentes à partir de situations contextualisées. Ils sont structurés autour de plusieurs documents indépendants de nature variée.

Le sujet doit permettre d'évaluer les quatre capacités intermédiaires. Il doit être construit à partir de réalités professionnelles de terrain et ne doit surtout pas se limiter à des questions de cours.

Les propositions de sujets comportent obligatoirement des documents actualisés et référencés (courbes, schémas, documents techniques, articles de presse, ...) de bonne qualité et en noir et blanc. Ils sont à envoyer sur support dématérialisé en indiquant les principales attentes vis-à-vis des candidats. La grille d'évaluation de chacune des parties, comportant capacités intermédiaires, critères et indicateurs, est obligatoirement fournie. Elle peut se présenter sous la forme suivante :

Capacité intermédiaire	Critère d'évaluation	Question	Indicateurs	Évaluation				Barème
				--	-	+	++	
C 5.....	Utilisation pertinente de connaissances							
	Identification pertinente d'informations							
	Utilisation d'outil et/ou de modèle scientifiques							
	Mise en œuvre d'un raisonnement							

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : TEA

Épreuve E5

Les enseignants de zootechnie, de biologie écologie et de physique chimie proposent un thème d'étude et un sujet commun contextualisé avec une approche capacitaire. Ils élaborent à chaque fois une problématique contextualisée et à caractère professionnel permettant de certifier la capacité C5 du référentiel de certification. Le sujet et le thème contiennent au maximum 5 ou 6 documents, en noir et blanc, correctement référencés.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : ACSE

Épreuve E5 HCCF

L'épreuve E5 terminale vise à évaluer les capacités C5, C6 et C7 du référentiel de certification, capacités qui correspondent aux modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56 du référentiel de formation.

Le sujet comportera deux parties :

- **la première relative à la capacité C5** (*Prendre en compte le contexte professionnel pour orienter l'activité agricole*) **sera évaluée sur 6 points** ;
- **la deuxième relative aux capacités C6** (*Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité*) **et C7** (*Raisonnement une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement*) **sera évaluée sur 14 points et s'appuiera sur un (ou plusieurs) cas concret(s) d'entreprise(s) agricole(s).**

Si toutes les sous-capacités ne seront pas nécessairement directement évaluées en fonction du sujet proposé qui pourra mettre l'accent sur un ou des aspects du contexte professionnel, de la gestion et de la stratégie de l'entreprise, chaque sous-capacité est potentiellement évaluable.

Les documents comptables relatifs au cas concret, qui seront les plus récents possibles, seront fournis sous un format tableur.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Aménagements paysagers

Épreuve E7-2

Cette épreuve terminale écrite intégrative telle que définie dans la note de service DGER/SDESR/N2013-2092 du 8 juillet 2013 s'appuie sur un ensemble de documents présentant des situations professionnelles problématisées auxquelles le candidat doit faire face afin de démontrer qu'il a atteint la capacité à « Réagir face à une situation professionnelle ». Le sujet est élaboré en équipe pluridisciplinaire (STAE, STE, SESG). Il comporte plusieurs situations-problèmes indépendantes contextualisées au sein d'un projet paysager décrit par des textes et documents graphiques. Elles illustrent les grandes familles de situations auxquelles un futur technicien pourra être confronté dans des entreprises privées ou des services de collectivité. Le sujet est accompagné d'un document présentant les indications de correction à destination du jury.

Les documents et éventuelles annexes seront de préférence au format A4. En cas de nécessité, les éventuels formats A3 devront impérativement se situer à la fin du sujet. Si elles n'ont pas été élaborées pour les besoins du sujet, les illustrations doivent porter mention de leur source bibliographique. Les documents graphiques techniques, les fichiers source des illustrations seront fournis sous un format modifiable (fichiers .dwg par exemple) qui permettra la réalisation des ajustements nécessaires. L'ensemble des documents constituant le sujet et les indications de corrections sera fourni sur une clé USB en version modifiable et version pdf. Un tirage papier permettant une consultation rapide sera joint à l'envoi. Compte tenu du mode de production des sujets, seuls les documents en noir et blanc seront utilisables : pour cette raison, si des supports initialement en couleur doivent être utilisés, vérifier que leur lisibilité soit conservée lors de l'impression en noir et blanc.

Les sujets disponibles dans les annales peuvent constituer une aide et une référence mais ne doivent pas limiter l'inventivité permettant l'adaptation aux situations les plus contemporaines.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et maîtrise de l'eau

Épreuve E7-2

Objectif de l'épreuve

L'épreuve doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à réinvestir les savoirs en sciences et technologies des aménagements hydrauliques acquis au cours de sa formation et à mettre en perspective ces connaissances en vue de formuler un (ou des) conseil(s) technique(s) relatif(s) à un système hydrotechnique en prenant en compte des perspectives de durabilité.

Modalités de l'épreuve

La situation professionnelle est simulée grâce à un corpus cohérent de documents et une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.

Les documents sont relatifs à un (ou plusieurs) système(s) hydrotechnique(s). Pour chaque système, ils présentent :

- un cahier des charges ;
- les caractéristiques des équipements abordés dans le questionnement ;
- les contraintes interférant avec la conception du système ;
- la(ou) les solution(s) technique(s) proposée(s) ou réalisée(s).

Le questionnement guide le candidat de façon qu'il puisse formuler et justifier un (ou des) conseil(s) technique(s). Il porte sur des aspects professionnels, technologiques ou scientifiques abordés lors des enseignements de sciences et technologies des équipements des aménagements hydrauliques.

Indications complémentaires

L'épreuve porte sur l'ensemble des enseignements de STAEAH dispensés dans la formation.

Sur le fond

Pour le choix de la thématique, on peut se référer aux situations professionnelles significatives (SPS) et aux types de problématiques abordés dans les modules de formation. Le sujet doit se situer dans un contexte professionnel réel et cohérent pour que les étudiants puissent s'approprier les problématiques. Les questions doivent faire appel aux capacités d'analyse et de réflexion des candidats. Les questions de connaissances directes sont à proscrire.

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- le positionnement professionnel du candidat
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents et annexes

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

Forme du sujet

Une dizaine de pages maximum (avec documents et annexes), en relation avec une ou des situations professionnelles concrètes. Il est nécessaire de limiter les documents comportant des textes trop longs.

Les schémas hydrauliques seront normalisés selon la norme ISO NF 1219-1. Compte-tenu de l'usage d'autres modes de représentation dans le secteur professionnel et de l'absence d'uniformisation entre les constructeurs, le nom des composants doit apparaître sur le schéma ou être référencé dans la légende.

Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés (ouvrage, site internet, constructeur...). S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après...* avec la référence.

Lisibilité des documents

Les sujets sont au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveau de gris. Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

Documents de référence

Les sujets zéro sont disponibles sur le site internet Chlorofil.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et protection de la nature

Épreuve E5 HCCF

L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale pour les candidats Hors CCF – **note de service** (DGER/SDESR/N2011-2093 du 25 juillet 2011) - qui valide les capacités C6 « *Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire* » et C8 « *Contribuer à l'identification des enjeux et à la définition des objectifs de gestion et de valorisation* » du référentiel de certification.

Forme de la proposition de sujet

Le sujet doit impérativement être accompagné d'une copie numérique dans laquelle tous les documents support doivent être fournis dans leur fichier source (en JPEG pour les images, en .doc ... Le format .pdf est à proscrire) afin que ceux-ci soient utilisables par les membres de la commission de choix de sujets.

Forme et modalités de l'épreuve

Le sujet comporte des questions et **un ensemble de documents donnant des éléments d'information sur un territoire, ses acteurs et ses controverses, sa situation présente, son histoire...**

Le candidat s'appuie sur ces documents pour répondre aux questions relatives au contexte, aux acteurs, aux enjeux, aux démarches et/ou proposer des éléments organisationnels et financiers de mise en place, par une organisation, des éléments de valorisation de projets environnementaux.

Le questionnement doit répondre exclusivement aux capacités C6 et C8 acquises respectivement dans le cadre des modules M52 et M55 et s'appuie exclusivement sur les enseignements en SESG, ESC et Histoire géographique.

Il faut noter que cette épreuve est une **épreuve terminale** qui permet d'évaluer chez le candidat la capacité :

- à percevoir les enjeux de gestion et valorisation environnementales d'un territoire vu sous toutes ses dimensions,
- à connaître les acteurs et les procédures mises en place,
- à appréhender les techniques de concertation et de médiation, les aspects réglementaires et financiers, la nature et le fonctionnement de l'organisation porteuse, le montage de projets, dans ses dimensions de gestion (au sens économique) et/ou de valorisation.

Cette épreuve est un « condensé » des CCF de l'épreuve E5 validant les capacités C6 et C8 et à ce titre elle ne doit pas être une épreuve à caractère intégratif. L'ensemble des sous-capacités n'a pas à être systématiquement évalué.

La gestion environnementale, au sens technique de production de diagnostics ou projets à caractère naturaliste, objet de l'épreuve E6, n'a pas à être ici évaluée.

Sujet écrit

Le sujet comporte :

- un titre présentant une thématique territorialisée et/ou un projet en cours ;
- un questionnement en trois parties correspondant à la grille d'évaluation annexée à la NS DGER 2011-2093 qui fixe le barème à respecter (C6 sur 8 points + 4 points ; C8 sur 8 points) ;
- la liste des documents numérotés.

Une mise en situation peut être proposée sur quelques lignes afin d'initier la question.

Documents

Il s'agit d'une dizaine de pages maximum relatives à une thématique problématisée et territorialisée, éventuellement résumée, déjà définie techniquement sur le territoire donné.... Le candidat doit pouvoir lire l'ensemble des documents en moins de 30 minutes.

Les documents doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme, en provenance de différents acteurs, tout en limitant les textes trop longs, (il est prévu 30 mn de lecture...)

Il y a obligation d'indiquer la source des documents proposés (documents issus d'un projet en cours, d'un compte rendu de concertation, de divers médias, documents techniques, économiques, ouvrages, site Internet, etc.). Il peut s'agir d'extraits, qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après... », avec la référence).

Veiller à la lisibilité des documents (typographie, photographies, etc.). Veiller à ce que les documents soient **lisibles en noir et blanc**. Il est indispensable de s'assurer que le document n'est pas protégé par un copyright.

Les propositions de sujet doivent exclure les territoires ayant déjà fait l'objet de sujets d'épreuve E5 les trois années antérieures (se référer aux annales disponibles sur Chlorofil) car les réponses au questionnement de départ (acteurs, usages, contexte, enjeux...) seront quasi identiques à celles des annales. Les sujets qui n'ont pas été retenus les années passées doivent être retravaillés en profondeur.

Indications de correction :

Des indications de correction sont à fournir.